

Présidence	: Salerno Patricia
Membres	: Affolter Vincent, Alves Florence, Beuchat Arnaud, Bigler Frank, Charpié Eric, Chevrolet Michael, Faigaux Christelle, Germiquet Fabien, Krebs David, Lienher Catherine, Mérillat Emy, Moeschler Cédric, Morand Steve, Mornod Christophe, Nicolet Jämes, Ochsenbein Maxime, Raetzo Ismaël, Raetzo Jennifer, Sassi Sebastien, Schnyder Jacques
Secrétaire	: Lenweiter Thierry
Secrétaire PV	: Bassin Michael
Admin. des finances	: Beuchat Charles-André
1 ^{er} Vice-Président	: Jolicorps Alexandre
2 ^{ème} Vice-Président	: Charpillot Eric
Scrutateurs	: Fromageat Nolwenn, Weber Loïc
Excusés	: Devaux Julien, Flotron Pascal, Monnerat Matilde, Noirjean Jean-Charles
Lieu et début séance	: Salle communale, Malleray / 19h00

1. Appel et approbation de l'ordre du jour

01.0303 Sessions

Représentation du Conseil communal

Jufer Jacques-Henri, Maire; Affolter Grégory, Vice-maire; Braun Monnerat Joëlle, Mohni Ismaël, Furer Josian, et Blaesi Stève, conseillers communaux. M. Cédric Berberat, conseiller communal, est excusé.

Mme Patricia Salerno, Présidente, ouvre la séance avec les salutations et constate que celle-ci est légalement constituée. La Présidente rappelle les usages pour le déroulement de la séance. Les scrutateurs seront Mme Nolwenn Fromageat et M. Loïc Weber.

La Présidente a reçu les excuses de Mme Matilde Monnerat, MM. Pascal Flotron, Julien Devaux et Jean-Charles Noirjean. Elle informe de la démission de Mme Julie Bouchat pour le 20 juin 2025. Eu égard aux délais, la place de Mme Bouchat n'est pas repourvue ce soir. La Présidente constate que 25 membres sont présents. Le quorum est atteint.

La Présidente a reçu deux motions de la part de l'UDC et sympathisants, une question écrite de la part de M. Vincent Affolter et une question orale de la part de M. Arnaud Beuchat. Elle demande s'il y a d'autres interventions à déposer. Tel n'est pas le cas. Elle clôt le registre des dépositions. Personne ne s'oppose à ce que son nom apparaisse dans le procès-verbal publié sur internet.

L'ordre du jour se présente ainsi :

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 24 mars 2025
3. Déclarations de principe des groupes
4. Election d'un membre à la Commission de gestion et de surveillance
5. Approbation des comptes 2024
6. Approbation du rapport de gestion du Conseil communal

7. Suppression du règlement concernant le financement spécial relatif à la crèche « Au P'tit Château »
8. Suppression du règlement communal sur le fonds de financement spécial relatif au service social Centre-Orval
9. Informations de la Commission scolaire
10. Informations de la Commission de gestion et de surveillance
11. Informations du Conseil communal
12. Informations de la Présidente du Conseil général sur les interventions déposées (art. 26, 28, 30, 32)
13. Questions orales

Aucune demande de modification de l'ordre du jour n'est formulée. La Présidente passe au vote sur l'ordre du jour.

DÉCISION: L'ordre du jour est accepté par 25 voix.

2. Approbation du procès-verbal du 24 mars 2025

01.0351 Procès-verbaux

Mme Patricia Salerno, Présidente, demande si le procès-verbal du 24 mars 2025 appelle des modifications. Tel n'est pas le cas. Elle clôt la discussion et passe au vote.

DÉCISION: Le procès-verbal du 24 mars 2025 est accepté à la majorité évidente.

3. Déclarations de principe des groupes

01.0331 Propositions

Mme Patricia Salerno, Présidente, demande si des groupes souhaitent lire une déclaration.

M. Jämes Nicolet, UDC et sympathisants, fait cette déclaration: "Dans la nuit du 13 au 15 juin, une rave party sauvage s'est tenue à la Verte-Joux. Le groupe UDC et sympathisants tient à remercier sincèrement toutes les personnes qui se sont impliquées face à cette situation inattendue. Les raveurs souhaitaient dans un premier temps se retrouver à Soulce et plusieurs facteurs chance ont permis, heureusement pour eux, malheureusement pour nous, d'éviter cela. Une quinzaine de villageois de Soulce, dont des agriculteurs, faisaient des grillades près du champ visé par les fêtards, ce vendredi soir-là. L'un d'eux remarque une voiture suspecte et alerte les autres. En quelques minutes, ils bloquent le chemin avec des tracteurs, empêchant l'accès au site. Quelques tensions surviennent avec les premiers fêtards, mais la situation reste sous contrôle. Ce même soir, la police mène un contrôle routier dans les Franches-Montagnes. Elle remarque un afflux anormal de véhicules provenant d'autres cantons. Cela attire l'attention et mobilise les forces disponibles. Des patrouilles étaient déjà dans les environs. Vers minuit et demi, elles arrivent sur place alors que les fêtards n'ont pas encore déchargé leur matériel. La police les convainc de quitter les lieux sans violence.

La police cantonale bernoise a bien reçu l'information de la police jurassienne et diverses investigations et contrôles ont eu lieu dans la région, sans qu'ils ne parviennent à déterminer le lieu du rassemblement prévu.

Après une nuit infernale qu'ont connue les agriculteurs des environs en tentant avec la police de barrer la route au chemin d'accès et face à la violence de ces individus qui ont soulevé et déplacé à bras d'hommes les véhicules qui faisaient barrage, ils n'ont eu d'autre choix que de les laisser passer face aux 2000 personnes qui affluaient de toute part.

Dès 8h30 samedi matin, le maire ainsi que les autorités locales, la préfète, la police cantonale bernoise ont travaillé en étroite collaboration afin d'évaluer l'ampleur de l'événement et de prendre les mesures nécessaires.

Il est important que la population prenne conscience que les démarches administratives et opérationnelles ont nécessité presque toute la journée, en raison de la complexité de la situation et de toute la lourdeur administrative qu'une telle situation implique.

La police cantonale bernoise était d'ores et déjà fortement sollicitée à travers l'ensemble du canton pour couvrir d'autres événements.

Nous adressons nos remerciements au maire, aux forces de l'ordre et à la préfète, aux services communaux, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont œuvré pour gérer cette situation.

Nos pensées et reconnaissance aux policiers impliqués dans cette situation et aux policières blessées.

Nous remercions les riverains et la bourgeoisie pour leur patience, car ces raveurs ne sont pas de simples consommateurs de substances illicites, style pacifistes rastas planant joyeusement des heures durant sur de la musique électro de mauvaise qualité, mais bien pour une partie à des individus dépravés et violents, certainement issus de l'ultra gauche, déterminés à en découdre.

« On ne fait de mal à personne » a-t-on pu lire dans les médias. Les faits évoqués ci-dessus prouvent déjà le contraire. Au-delà de ça, l'organisation sauvage d'un tel événement relève de l'inconscience et d'un manque de civisme et de respect inimaginables.

Dans un pays comme la Suisse qui compte la plus grande concentration au monde de festivals en tous genres, les occasions de fêter ne manquent pas. Seulement, lorsqu'on organise un événement, cela demande du travail et exige de dialoguer avec les autorités et la population. Concept de sécurité, autorisation de débit de boissons, normes en matière d'hygiène, de bruit, de gestion des déchets, de protection de la jeunesse, règles en matière de constructions et d'environnement, règlement de police locale, et nous en oublions sûrement encore...

Toutes ces directives bureaucratiques servent avant tout à protéger les individus dans leur intégrité.

Ce cadre légal a ici été complètement ignoré, bafoué, piétiné. Sans bien sûr parler des règles élémentaires de savoir-vivre que les « raveurs » ne semblent pas connaître. Cette situation fera un « cas d'école ». Plusieurs députés du Jura bernois vont prochainement se rencontrer afin de pouvoir donner plus de moyens à la police et tenter d'alléger toutes ces lourdeurs administratives."

M. Jämes Nicolet, UDC et sympathisants, fait cette déclaration: "Nous avons lu attentivement le procès-verbal de la dernière séance, à laquelle tous nos membres n'avaient pas participé. Maxime Ochsenbein y a découvert avec intérêt la déclaration de groupe d'Ismaël Raetzo relative à la nouvelle collecte des plastiques mise en place par la commune.

Ismaël, dans sa déclaration, remercie la commune d'avoir lancé l'opération, affirme « qu'il vaut la peine de trier », promet un « bénéfice financier non négligeable » pour la population et encourage la poursuite d'une démarche présentée à la fois comme un progrès environnemental et économique.

Qu'on nous pardonne de ruiner cette belle histoire, mais, cher Ismaël, Mesdames, Messieurs : vous êtes-vous seulement demandé ce que deviennent réellement ces sacs plastiques et comment ils sont triés ?

Nous nous sommes penchés de près sur le parcours d'un sac Bring Plastic Back après avoir pris quelques renseignements auprès de personnes impliquées dans la filière.

Le citoyen – persuadé de faire une bonne action – achète ce sac en plastique plus cher qu'un sac Celtor pensant faire un grand geste pour l'écologie. Il le remplit, en respectant scrupuleusement les consignes, puis le dépose au point de collecte, convaincu d'avoir posé un geste écologique et sans doute pensant faire un geste pour l'économie circulaire au passage.

Que se passe-t-il alors ensuite ?

- Un camion vient ramasser les sacs et les transporte à Winterthour lui faisant parcourir 154 km.
- Arrivé sur place, on les ouvre et on déballe le plastique. Sur 100% de déchets récoltés, seuls 40% sont réellement valorisés en Suisse.
- Le reste? Rechargé dans un autre camion et expédié à Lustenau, en Autriche à 89 km de Winterthour, ou parfois en Allemagne, qui disposent des installations capables de traiter ces volumes faute d'infrastructures adaptées en Suisse.

Résultat : 243 km de voyage pour un sac prétendument "écologique". Ce que ça signifie ?

- Ce déplacement "écologique" du plastique de 243 km relâche environ 40 fois plus de CO₂ que le trajet de 6 km menant un sac d'un Molok de Valbirse à Celtor.
- 220 kg CO₂, c'est l'ordre de grandeur de tout le chauffage d'un appartement bien isolé pendant un mois ; on le grille ici en une seule tournée de plastique inutilement baladé.

Bref, sous couvert de tri « vert », on fait surtout tourner des diesels et on repeint la fumée en vert.

Au vu de ce qui précède, nous continuerons de jeter nos plastiques dans les sacs Celtor, dont le trajet totalise 6 km ou seront tout au plus chargés sur un train pour être acheminés à l'entreprise Cridor à la Chaux-de-Fonds.

Je laisse chaque citoyenne et chaque citoyen méditer sur ce qui ressemble fort, au final, à une opération de greenwashing et de bonne conscience plus qu'à une véritable politique écologique et de circuit court."

M. Sébastien Sassi, Liste Libre, fait cette déclaration: "Suite à la goa rave party illégale survenue sur le territoire de notre commune, nous, la Liste Libre, tenons à exprimer nos sincères remerciements à Monsieur le maire, aux forces de l'ordre, à la préfète, aux services communaux, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont oeuvré pour gérer cette situation désagréable.

Face à un événement non déclaré et particulièrement complexe à gérer, la municipalité a su faire preuve de réactivité, de présence et d'engagement. Nous avons apprécié le soutien visible et constant de nos élus locaux dans ce contexte difficile et nous saluons leur mobilisation. Ce message vise à témoigner notre reconnaissance pour leur implication et leur sens des responsabilités.

Chaque acte illégal constitue une atteinte aux droits et il est essentiel de saisir toute possibilité judiciaire pour y répondre fermement. Car, à n'en pas douter, cela se reproduira."

Mme Patricia Salerno, Présidente, clôt ce point.

4. Election d'un membre à la Commission de gestion et de surveillance

01.0501 Commissions permanentes

Mme Patricia Salerno, Présidente, rappelle qu'il s'agit d'élire un membre de la Commission de gestion et de surveillance en remplacement de Mme Selena Mettetz (Liste libre). Elle demande s'il y a des propositions.

Mme Patricia Salerno, Présidente, constate qu'il n'y a aucune proposition. Elle en prend acte et clôt ce point.

5. Approbation des comptes 2024

08.0131 Comptes annuels

Mme Patricia Salerno, Présidente, demande si l'entrée en matière est combattue.

M. Jämes Nicolet, UDC et sympathisants, fait cette déclaration: "Le groupe UDC et sympathisants, qui restera fidèle à son engagement pour des finances responsables, prend acte de l'excédent 2024 de 1,2 million. Ce résultat, certes flatteur, repose avant tout sur des facteurs exceptionnels (impôts arriérés, extournes de provisions) qui ne se répéteront pas vu la conjoncture compliquée que nous traversons.

Nous relevons néanmoins qu'une maîtrise des charges est nécessaire. Les dépenses de personnel continuent de croître malgré la baisse démographique. Nous demandons à l'avenir :

- un moratoire sur les créations de postes administratifs et d'éventuelles réorganisations lorsque c'est possible ;
- un plafonnement plus strict des heures supplémentaires.

Au niveau du Service social, la charge nette de l'aide sociale bondit de 12% alors que le nombre de dossiers recule. Le coût du SSCO atteint CHF 46.00 par habitant, 50% au-dessus du budget. Nous souhaitons pour l'avenir un plan d'assainissement et le respect d'un plafond financier.

L'UDC continuera de défendre des allègements fiscaux en ayant une gestion rigoureuse, une aide sociale juste mais contrôlée et un allègement de la pression fiscale pour les familles et les PME.

Nous souhaitons la mise en place d'un tableau de bord trimestriel des heures supplémentaires et du taux d'occupation réel par service.

Avec ces mesures concrètes, les services de la commune pourraient mieux consolider les finances et offrir un espace fiscal compétitif aux habitants. "

Mme Patricia Salerno, Présidente, demande à M. Jämes Nicolet si son groupe combat l'entrée en matière.

M. Jämes Nicolet, UDC et sympathisants, répond par la négative, il s'agissait d'une déclaration mais son groupe ne combat pas l'entrée en matière.

Mme Patricia Salerno, Présidente, constate dès lors que l'entrée en matière n'est pas combattue. La Présidente donne la parole à M. Grégory Affolter, conseiller communal, qui s'exprimera dans la foulée en tant que président de la Commission des finances.

M. Grégory Affolter, conseiller communal, donne des explications sur les comptes 2024 et une présentation est projetée à l'écran, ceci en complément du rapport détaillé qu'ont reçu les conseillers généraux. M. Grégory Affolter rappelle que les comptes bouclent avec un excédent de revenus de CHF 1'219'071.87 au compte général (CHF 1'159'062.74 au compte global) contre

un excédent de revenus de CHF 29'568.00 prévu au budget. M. Grégory Affolter présente les éléments déterminants qui expliquent cette différence. Il cite le partage d'impôts des personnes morales, les impôts sur les personnes physiques et des diminutions de provisions.

M. Grégory Affolter passe en revue les comptes fonction par fonction en expliquant les principales différences par rapport au budget. Il passe ensuite en revue la liste des investissements. Il relève que les investissements ont été peu nombreux et qu'ils seront plus conséquents à l'avenir avec les projets pour l'EJC et la rénovation des collèges.

Il indique que le Conseil communal recommande l'approbation des comptes 2024.

En tant que président de la Commission des finances, il indique que ladite commission les préavisent favorablement.

Mme Patricia Salerno, Présidente, ouvre la discussion.

M. Sébastien Sassi, Liste libre, fait cette déclaration: "La Liste libre est ravie de voir que les comptes de la commune sont positifs et ceci depuis quelques années. Nous invitons le Conseil général à les accepter. Sachant que la marge de manoeuvre est très limitée, nous aimerions malgré tout que le Conseil communal fasse preuve de plus d'optimisme lors de l'élaboration du prochain budget, qu'elle prenne un peu plus de risques (certes modérés), afin de profiter de ces résultats positifs pour notre commune. Nous tenons à remercier le Conseil communal, par son représentant M. Grégory Affolter, ainsi que M. Charles-André Beuchat pour son travail."

Mme Patricia Salerno, Présidente, clôt la discussion et passe au vote.

DÉCISION: Les comptes annuels 2024, présentant un excédent de revenus au compte global CHF 1'159'062.74, sont acceptés tels que présentés. Unanimité.

6. Approbation du rapport de gestion du Conseil communal

01.0131 Rapport de gestion du conseil communal

Mme Patricia Salerno, Présidente, demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. La Présidente indique que le Conseil communal confirme son rapport. Les membres de l'exécutif se tiennent à disposition pour les questions. La Présidente ouvre la discussion.

Mme Christelle Faigaux, Liste libre, constate que, concernant le point 3.2 du rapport, le lieu d'implantation du nouveau site de l'EJC n'est pas encore défini et que plusieurs options sont à l'étude. Elle demande : Pouvons-nous connaître ces options? Qui s'occupe de ce point? Avez-vous besoin d'une commission pour aider? Quand ce site sera défini?

Au sujet du point 4.7 « réduire le taux d'eaux claires parasites et favoriser l'infiltration ou l'utilisation des eaux de pluie », Mme Christelle Faigaux pose cette question : Est-ce que des mesures vont être faites sur les toits communaux pour récupérer l'eau de pluie avec l'installation de citernes pour, par exemple, les services techniques pour l'arrosage des fleurs, le nettoyage, etc.

M. Jacques Schnyder, PLR et sympathisants, fait cette déclaration: "Le document présenté est très agréable à lire et efficace. Chaque mesure est décrite dans les grandes lignes. Cela donne une bonne vue d'ensemble. Nous remercions le Conseil communal et l'administration communale de nous présenter l'état des lieux chaque année.

Les 4 mesures prioritaires sont claires et 3 sont en bonnes voie, l'EJC semble un peu plus en retrait.

Est-ce que le Conseil communal pourrait nous donner quelques compléments d'information sur les sujets ou mesures suivantes :

- 3.2 Solution pérenne pour l'EJC : Peut-on être informé des ou du projet en cours et de son état de lieux?
- 1.3 Aménagement du territoire ; Attirer des contribuables intéressants : N'est-il pas possible d'utiliser les terrains communaux pour créer ou promouvoir des projets immobiliers intéressants?
- 1.5 Zone industrielle à long terme : Est-ce qu'il y d'autres endroits que la zone "Helios" en vue?
- 7.4 Projet bornes et Mobility : Peut-on avoir également un peu plus d'informations à ce sujet?
- 7.9 Place du village à côté de la Coop ; Ceci est une remarque et non une question : Notre groupe s'interroge si cela serait possible et utile, en tout cas cela ne nous semble pas prioritaire."

M. Josian Furer, conseiller communal, répond aux questions liées aux points 1.3 et 1.5, en tant que suppléant de M. Cédric Berberat, absent. Il fait cette déclaration au sujet du point 1.3: "Sur le fond, la proposition d'utiliser les terrains communaux pour créer ou promouvoir des projets immobiliers intéressants est pertinente et rejoint les objectifs stratégiques de la commune. Toutefois, il convient de souligner que ces terrains ne sont actuellement pas viabilisés. La viabilisation implique des investissements conséquents (infrastructures, raccordements, aménagements, etc.), et à ce stade, l'exécutif a fixé d'autres priorités dans son plan des investissements pour les années à venir.

Cela dit, des contacts sont actuellement en cours avec un investisseur privé concernant le secteur Edouard Tièche. Ce dialogue vise à explorer les possibilités de développement de ce site tout en tenant compte des intérêts de la collectivité.

Par ailleurs, l'administration communale et le responsable du dicastère travaillent à l'élaboration d'un dossier de synthèse des zones à planification obligatoire (dites ZPO). Ce document recensera les spécificités de chacune des ZPO, dressera l'état des contacts déjà établis avec des tiers et permettra de fixer des priorités claires pour la suite. Ce dossier est en cours de finalisation. L'exécutif ne manquera pas de tenir le Conseil général informé de l'avancement de ces démarches."

M. Josian Furer fait cette déclaration au sujet du point 1.5: "En ce qui concerne la création d'un pôle industriel et le développement de zones industrielles à long terme en dehors du secteur de l'ancienne Helios, les possibilités sont très limitées, voire inexistantes.

Je rappelle tout d'abord que les besoins en zones d'activités ont été analysés et définis à l'échelle régionale dans le cadre de la Conception régionale des transports et de l'urbanisation. Valbirse n'a pas été retenue comme site prioritaire d'importance cantonale pour les activités économiques (contrairement à l'habitat, avec le projet Espace Birse).

Cela étant, il existe à Valbirse la zone Pré Vercelin, d'une superficie de 8'715 m², destinée aux activités économiques. Les propriétaires de cette zone, des tiers, travaillent déjà sur un projet. Deux autres parcelles dédiées aux activités se situent à Malleray, au nord et à l'est de l'entreprise Sylvac, d'une superficie respective de 3'500 et 2'000 m². Ces terrains appartiennent également à des tiers. Ainsi, trouver une solution pour le secteur de l'ancienne Helios représenterait une réelle opportunité."

M. Josian Furer répond aux questions concernant le point 3.2. Il répond à la Liste libre en indiquant que le conseiller communal en charge du dossier est lui-même, en collaboration avec la directrice de l'EJC. Il informe que les options de sites déjà envisagés sont vers l'école primaire de Malleray, vers l'école primaire de Bévillard et vers l'Ecole secondaire. Concernant ces sites, le souci est la grandeur du bâtiment qui ne pourrait pas contenir tous les élèves; donc il faudrait deux sites avec des transports. La commune a envisagé, avec l'aide d'un bureau d'urbanisme, effectuer un mandat d'études parallèles - moins contraignant qu'un concours d'architecture. Mais pour arriver à un avant-projet, la commune aurait dû dépenser CHF 400'000.00. Il indique que, dans la situation actuelle, il n'y a pas besoin d'une réelle commission. Mais, en fonction de la suite du dossier, il en faudra effectivement une avec des buts et des attentes bien spécifiques et

un cahier des charges précis. Quant à savoir quand ce site sera défini, la commune attend une réponse ces prochaines semaines.

Au sujet de la question du PLR et sympathisants concernant l'EJC, M. Josian Furer fait cette déclaration: "Plusieurs pistes ont été étudiées afin de résoudre le problème de manque d'espace à l'EJC. Certaines options ont dû être écartées, principalement en raison de leur coût.

À ce jour, le Conseil communal examine la possibilité de louer des surfaces dans un futur bâtiment qui serait construit par Espace Real Estate sur le site d'Espace Birse. Au printemps 2024, le Conseil communal a fixé le budget annuel qu'il pourrait consacrer à une location et a précisé les besoins en termes de surfaces. Suite à cela, des discussions ont été engagées avec Espace Real Estate pour évaluer leur intérêt à réaliser un nouveau bâtiment, dont une partie serait destinée à la location par la commune.

Le projet est actuellement à l'étude au sein du conseil d'administration d'Espace Real Estate, qui analyse notamment sa faisabilité et sa rentabilité. Dans un article du Quotidien jurassien paru en février 2025, M. Lars Egger, CEO d'Espace Real Estate, indiquait ceci : *Nous étudions la faisabilité de cette deuxième étape (après les premiers bâtiments construits à Espace Birse). Notre idée serait de partir sur quelque chose de plus abordable qu'en 2018 au niveau du standing. Et peut-être intégrer aussi une partie d'appartements en PPE. On doit discuter des détails avec la commune mais si tous les signaux passent au vert, on pourrait lancer des pré-études dès cet été.* Le Conseil communal attend donc désormais les conclusions d'Espace Real Estate pour poursuivre l'avancement de ce projet."

M. Stève Blaesi, conseiller communal, répond concernant la question de la Liste libre au sujet du point 4.7 (eau de pluie). Il indique que dans le cas de constructions ou de rénovations de bâtiments, la commune proposera de la récupération d'eau. Par ailleurs, une réflexion est en cours concernant le règlement ad hoc pour déterminer comment faire avec les maisons qui s'équipent avec des récupérateurs. La commune va essayer de créer une incitation avec une subvention. M. Stève Blaesi indique qu'une telle installation existe déjà au terrain de foot avec une récupération d'eau d'un réservoir; lorsque la commune peut arroser sans pomper sur le réseau, elle le fait.

M. Ismaël Mohni, conseiller communal, donne des informations au sujet du point 7.4 (Mobility). Il rappelle que le projet remonte à 2022. Le but était de proposer un véhicule de partage à la population. Suite aux analyses, il est ressorti que ce projet serait bénéfique à la commune si ses services utilisent eux-mêmes ce véhicule. Partant de ce constat, des emplacements ont été visités avec l'entreprise Mobility. Le site le plus propice est la place du village à Malleray. Pourquoi? Car le projet prévoit une borne de recharge pour les voitures électriques privées et une borne pour la voiture Mobility qui, en plus d'être à disposition de la population, sera probablement utilisée par le personnel du Service social pour les trajets professionnels. La commune va déposer le permis de construire en juillet pour une installation espérée cet automne.

Mme Patricia Salerno, Présidente, clôt la discussion et passe au vote.

DÉCISION: Le rapport de gestion du Conseil communal est accepté par 25 voix.

7. Suppression du règlement concernant le financement spécial relatif au à la crèche "Au P'tit Château"

08.0439 Autres fonds de financements spéciaux

Mme Patricia Salerno, Présidente, demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. La Présidente indique que M. Grégory Affolter se tient à disposition en cas de question. Elle ouvre la discussion.

M. Frank Bigler, en son nom, fait cette déclaration: "Concernant ce point de l'ordre du jour, j'ai eu énormément de peine à me positionner. Nous sommes à mon sens devant deux cas d'école. La première: Nous maintenons ce financement spécial et les responsables de la crèche gardent une certaine garantie financière qui leur permet de conserver des budgets vers le bas. Oui, ce mécanisme comptable donne également une marge de manoeuvre en cas de problème financier et garantit une priorité des affaires courantes du Conseil communal.

La deuxième: Les responsables vont faire gonfler les budgets afin d'avoir les garanties financières que l'année se passe sans encombre. Au risque d'avoir des dérives soit vers le haut soit vers le bas suivant les finances communales.

Pour les citoyennes et citoyens, quelle est la meilleure méthode afin de maintenir des finances saines et le plus justes possible, tout en gardant comme objectif principal un bon fonctionnement de notre crèche? Après ces réflexions qui m'ont beaucoup occupé, je vais refuser cet objet. Je pense que lorsque tout va bien et que la communication entre les personnes se passe bien, tout est assez facile. Par contre, une seule personne peut également tout faire basculer. Les premières victimes seront des enfants et des parents qui peuvent se trouver dans l'incompréhension ou le désarroi."

Mme Patricia Salerno, Présidente, clôt la discussion et passe au vote.

DÉCISION: La suppression du règlement concernant le financement spécial relatif à la crèche « Au P'tit Château » est acceptée par 24 voix.

8. Suppression du règlement communal sur le fonds de financement spécial relatif au service social Centre-Orval

08.0439 Autres fonds de financements spéciaux

Mme Patricia Salerno, Présidente, demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. La présidente indique que M. Grégory Affolter se tient à disposition en cas de question. Elle ouvre la discussion.

Mme Patricia Salerno, Présidente, constate que la discussion n'est pas demandée. Elle clôt la discussion et passe au vote.

DÉCISION: La suppression du règlement communal sur le fonds de financement spécial relatif au service social Centre-Orval est acceptée par 25 voix.

9. Informations de la Commission scolaire

01.0501 Commissions permanentes

Mme Patricia Salerno, Présidente, donne la parole au Président de la Commission scolaire, M. Sébastien Sassi.

M. Sébastien Sassi, Président de la Commission scolaire, fait cette déclaration: "Pour la rentrée scolaire en août 2025, nous avons engagé 3 nouvelles personnes. Madame Sophie Dünner qui donnera 14 leçons en 3-4H, Monsieur Grégory Weber qui donnera 10 leçons en Cycle 2 + 5 leçons de mesures renforcées, et pour finir Madame Fanny Tomaselli comme enseignante spécialisée et médiatrice scolaire.

Nous avons dû adapter les horaires blocs pour les élèves qui iront à l'école de Pontenet. En effet, à la rentrée scolaire, il y aura quelques déplacements supplémentaires pour le bus scolaire concernant les enfants de Pontenet. Afin de caser tous ces déplacements, il y aura un décalage de 15 minutes avant les cours, soit à 8h00 (au lieu de 8h15) et fin de matinée à 11h30 (au lieu de 11h45), ceci afin que les élèves ne doivent pas attendre 20 à 30 minutes pour le bus scolaire à Pontenet. Idem pour les après-midis, début des cours à 13h15 (au lieu de 13h30) et fin à 14h50 (au lieu de 15h05).

Vous avez pu observer que l'école s'est dotée d'un nouveau logo. Ceci sous l'initiative de notre directeur, Monsieur Nicolas Rubin, qui a eu l'idée de créer un logo pour nos écoles comme c'est le cas dans les écoles de la région. Le logo est de couleur vert foncé qui représente les forêts aux alentours de Valbirse, il comporte une rivière avec 3 bandes qui représente les 3 communes avec les 2 montagnes (Montoz et Moron) ainsi que 3 clochers pour les écoles des trois sites.

Pour terminer, la Commission scolaire vous invite à la fête de l'école qui aura lieu, si la météo le permet, à Champ-Martin le jeudi 3 juillet dès 17h sous le thème Garden Party. Vers les 19h il y aura un petit spectacle de line dance préparé par les élèves. En cas de pluie, la fête sera déplacée, ici-même, dans et aux alentours de la salle communale."

Mme Patricia Salerno, Présidente, ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt ce point.

10. Informations de la Commission de gestion et de surveillance

01.0501 Commissions permanentes

Mme Patricia Salerno, Présidente, donne la parole au Président de la Commission de gestion et de surveillance, M. Christophe Mornod.

M. Christophe Mornod, Président de la Commission de gestion et de surveillance, indique que la CGS s'est réunie à une seule reprise depuis le dernier Conseil général pour cause de remaniements. M. Christophe Mornod informe que la CGS a déjà enregistré la démission de Mme Selena Metthez et qu'il y en aura deux autres, la sienne et celle de Mme Julie Bouchat. Pour la suite, Mme Nolwenn Fromaigeat reprendra la présidence à la place de M. Christophe Mornod.

Mme Patricia Salerno, Présidente, ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt ce point.

11. Informations du Conseil communal

01.0465 Echancier, affaire en suspens

Mme Patricia Salerno, Présidente, donne la parole aux membres du Conseil communal.

M. Josian Furer, conseiller communal, informe au sujet des travaux sur les écoles. Il fait cette déclaration: "Le Conseil communal a récemment communiqué sur la rénovation du collège à Malleray. Voici un point de situation.

Fenêtres

Le remplacement des fenêtres progresse, certains étages étant déjà terminés. Concernant la subvention des Monuments historiques, le Conseil communal a contesté le montant initial, jugé trop faible et basé sur un contrat de classement trop large. Après réexamen, une nouvelle subvention provisoire de CHF 75'777 a été promise, ce que l'exécutif a accepté dans la mesure où l'étendue du contrat de classement a été réduite. Parallèlement, les services techniques envisagent de solliciter une aide au Patenschaft, mais attendaient la réponse des Monuments historiques avant d'aller plus loin.

Classe témoin

Le Conseil communal a décidé de rénover entièrement une salle de classe du collège de Malleray, pour un montant devisé à CHF 169'000. Ces travaux, prévus durant les vacances d'été, permettront de recueillir des informations précieuses pour planifier la suite des rénovations à l'intérieur de l'école.

Une récente visite à Courtelary, dont la conception du collège est similaire mais de plus grande envergure et qui fera bientôt l'objet d'une rénovation, va également nous apporter des informations intéressantes. En effet, les autorités de Courtelary ont examiné différentes options afin de permettre la poursuite des leçons pendant les travaux sur leur collège. En raison de la présence de peintures au plomb dans les sanitaires et des nuisances sonores, Courtelary a décidé d'installer des pavillons provisoires et de vider entièrement l'école durant la durée du chantier. Rien n'est encore décidé à Valbirse, mais ces réflexions sont en cours.

Pontenet

Enfin j'en profite pour vous informer qu'une pièce du collège de Pontenet, jusqu'ici utilisée pour les archives communales, sera rafraîchie afin de servir de vestiaire pour la nouvelle classe qui s'installera à la rentrée. Les archives ont été transférées à l'administration de Bévillard en attendant leur déménagement définitif à Mémoires d'Ici."

Mme Patricia Salerno, Présidente, ouvre la discussion. Personne ne souhaite prendre la parole.

M. Jacques-Henri Jufer, maire, informe au sujet de la rave party à la Verte-Joux. Il souhaite expliquer la marge de manoeuvre qu'ont eue les autorités. Pour illustrer son propos, il s'appuie sur 3 mots clés: proportionnalité, légalité et sécurité.

M. Jacques-Henri Jufer fait cette déclaration: "Proportionnalité: seules les forces de l'ordre peuvent chasser des personnes qui occupent un terrain privé de manière non autorisée. La difficulté pour la police, c'est qu'elle agit soit avec trop de moyens soit avec trop peu selon les commentaires de gens. Si la police était intervenue avec 300 grenadiers, les gens n'auraient pas compris car ces personnes n'avaient pas montré de dangerosité jusque-là.

Légalité: Ces fêtards ne respectaient pas un tas de choses. Mais il s'agissait d'éléments relevant du droit administratif. Au niveau de la commune, avec la préfète, nous devons agir mais nous ne pouvons pas agir de manière illégale. Dès lors, nous avons réagi en enclenchant des procédures administratives. C'est compliqué et cela peut prendre du temps. Ici nous avons agi sur le plan de la police des constructions car il y avait des aménagements illicites, le but était de leur interdire administrativement d'utiliser ce matériel. C'est ce qui a débouché sur une décision de la commune, puis de la préfecture, ce qui a engendré un mandat de séquestration donné par la procureure pour prendre le générateur.

Sécurité: Nous ne voulions pas prendre le risque que des gens veuillent se faire justice eux-mêmes avec des opérations musclées. Lorsque je vois avec quelle violence les fêtards s'en sont pris aux forces de l'ordre avec des barres de fer, un tracteur n'aurait pas fait le poids. Nous ne voulions aucun blessé parmi la population.

Pour la suite, les constructions illicites ne sont plus là. Pour le reste, cela se passe au niveau cantonal, ne serait-ce qu'au niveau de la violence à l'encontre de la police.

Au niveau administratif, il faudrait disposer d'un raccourci afin que nous ayons tout de suite la possibilité de mandater les forces de l'ordre pour les faire partir. Je remercie la police cantonale, Mme la préfète, la famille Laurent Blanchard, l'électricien qui est intervenu, M. le député Maxime Ochsenbein, la Bourgeoisie de Malleray, l'exploitant et toute la population pour sa patience. Il faut absolument que ce genre de choses n'arrivent plus."

Mme Patricia Salerno, Présidente, ouvre la discussion. Personne ne souhaite prendre la parole.

M. Grégory Affolter, conseiller communal, informe au sujet du projet du bâtiment La Place. Il fait cette déclaration: "L'objectif du projet était de trouver des investisseurs locaux et privés, afin de racheter le bâtiment de La Place, le rénover en partie et y intégrer un nouveau concept. Un business plan a été réalisé afin de rendre un tel investissement rentable. Il comprenait bien entendu un restaurant de bonne facture, mais également un magasin de produits locaux, un café en journée et un bar ouvert les jeudis, vendredis et samedis soir.

Le projet a reçu beaucoup d'intérêt, démontrant l'envie de la population et de certaines entreprises pour un tel projet, pour dynamiser la vie dans le village.

J'ai trouvé plusieurs investisseurs qui désiraient que quelque chose se passe, sans avoir d'intérêts directs dans ce genre de business, mais parfois simplement pour offrir à la population un endroit où boire un verre et partager un bon repas. Je tiens à les remercier pour leur soutien, c'est tout à fait honorable de se lancer dans des investissements locaux pour le bien du village et de ses habitants. Le projet devait être 100% privé et non soutenu par nos impôts.

Cependant, le montant total récolté de CHF 750'000 ne suffit pas pour lancer un tel projet. Il s'agit environ de la moitié de l'objectif de départ, même si nous aurions pu nous contenter d'un peu moins. En effet, le bâtiment de la Place est très grand, avec des espaces commerciaux étendus, mais également 5 appartements.

Pour que ce projet puisse voir le jour, il manquait une prise de risque d'un investisseur important qui aurait pris le leadership. Plusieurs fois, j'y ai cru, mais cela ne semble actuellement pas possible.

Le projet n'est certes pas enterré, mais il se trouve désormais dans un tiroir. Je resterai personnellement à l'écoute et à l'affût pour une future opportunité, dans ce bâtiment ou un autre."

Mme Patricia Salerno, Présidente, ouvre la discussion. Personne ne souhaite prendre la parole. Elle clôt ce point.

12. Informations de la Présidente du Conseil général sur les interventions déposées (art. 26, 28, 30, 32)

01.0302 Motions, postulats, interpellations

Mme Patricia Salerno, Présidente, informe avoir reçu deux motions de l'UDC et sympathisants et une question écrite de M. Vincent Affolter. Elle donne la parole à M. Jämes Nicolet.

M. Jämes Nicolet, UDC et sympathisants, indique avoir déposé la motion intitulée "Réduction et maîtrise des coûts du Service social Centre-Orval (SSCO)". Celle-ci demande au Conseil communal:

- d'élaborer, d'ici au 31 mars 2026, un plan d'action détaillé pour ramener les coûts nets du SSCO à un maximum de CHF 35 par habitant dès l'exercice 2027 ; ou à tout le moins à un coût par dossier aligné sur la médiane des services sociaux communaux comparables;
- d'examiner et de présenter au Conseil général :
 - les ajustements possibles de l'effectif et de la structure de direction ;
 - les synergies intercommunales (mutualisation de tâches administratives, achats groupés, etc.) ;

une révision de la clé de répartition et des mécanismes de péréquation afin de

- garantir une contribution équitable des communes-membres,
 - intégrer automatiquement tout nouveau membre sans surcharge pour les communes existantes.
- de prévoir dans les budgets 2026–2028 une réserve de pilotage ($\pm 10\%$ de la dépense SSCO) permettant d'adapter rapidement les effectifs et les moyens si le nombre de dossiers augmente (adhésion d'autres communes ou imprévus);
 - de rapporter annuellement au Conseil général, dès le bouclage 2025, sur :
 - l'évolution du nombre de dossiers,
 - le coût par habitant et par dossier,
 - le degré de réalisation des mesures d'économie.
 - d'évaluer les effets attendus de ces mesures
 - Meilleure adéquation entre ressources engagées et activité réelle du SSCO;
 - Stabilité financière prévisible pour Valbirse et les autres communes-membres;
 - Maintien de la qualité du service social grâce à une gestion proactive plutôt que réactive;
 - Souplesse pour intégrer de nouvelles communes sans pénaliser les contribuables.

M. Jämes Nicolet développe la motion. Celle-ci sera envoyée aux membres du Conseil général et du Conseil communal puis publiée sur le site internet de la commune.

M. James Nicolet, UDC et sympathisants, indique avoir déposé la motion intitulée "Retour à l'équilibre durable, sans sacrifier l'accessibilité ni la qualité du service public". Celle-ci demande au Conseil communal:

- d'établir d'ici au bouclage budgétaire 2026 un diagnostic financier complet de la crèche « Le Petit Château » comprenant :
 - la ventilation analytique de l'ensemble des coûts ;
 - l'évolution du taux de remplissage et son impact sur les recettes ;
 - une comparaison intercommunale des modèles d'exploitation et de financement ;
 - les conséquences financières des normes cantonales (quotas d'encadrement, formations, sécurité et hygiène).
- de mener sur la base de ce diagnostic, un plan d'optimisation des charges prévoyant notamment :
 - la mutualisation possible de ressources et locaux avec l'EJC ou d'autres structures ;
 - l'ajustement organisationnel et la gestion « flux tendu » du personnel, dans le respect des exigences cantonales avec notamment des engagements à taux variables ;
 - la recherche d'achats groupés et de synergies logistiques;
 - De présenter au Conseil général, dans un délai de six mois à compter de l'acceptation de la motion, un rapport contenant les résultats du diagnostic financier et les pistes d'optimisation ;
 - trois scénarios de projection 2026-2028 : statu quo ; optimisation accrue ; optimisation + adaptation tarifaire modérée.

Pour chaque scénario, l'impact sur le déficit et les conséquences pour les familles.

Soumettre toute modification réglementaire ou contractuelle nécessaire (règlement communal, convention de gestion, tarifs, etc.) dans les délais usuels.

M. Jämes Nicolet développe la motion. Celle-ci sera envoyée aux membres du Conseil général et du Conseil communal puis publiée sur le site internet de la commune.

Mme Patricia Salerno, Présidente, informe du dépôt d'une question écrite de la part de M. Vincent Affolter intitulée "Possibilité de réduire le nombre de membres à la CGS de 7 à 5".

Celle-ci sera envoyée aux membres du Conseil général et du Conseil communal puis publiée sur le site internet de la commune.

Mme Patricia Salerno, Présidente, clôt ce point.

13. Questions orales

01.0302 Motions, postulats, interpellations

Mme Patricia Salerno, Présidente, donne la parole à M. Arnaud Beuchat.

M. Arnaud Beuchat, en son nom, fait cette déclaration: "Plusieurs citoyens m'ont fait part de leur inquiétude quant à l'avenir du parc ornithologique à Bévillard, qui fait le bonheur des petits et grands enfants de Valbirse et aux familles. J'adresse ici un remerciement particulier à M. Schär qui s'occupe de l'entretien de ce parc malgré des soucis de santé. N'est-ce pas à la commune de participer à l'entretien de ce parc, respectivement au service de la voirie?"

M. Ismaël Mohni, conseiller communal, répond que l'avenir du parc inquiète beaucoup de monde. C'est pour cette raison que les Amis du parc ont été créés, avec la bourgeoisie de Bévillard, M. Paolo Annoni et des bénévoles. Ce groupe a effectué la première rencontre il y a une dizaine de jours en présence d'une dizaine de personnes. Ensuite, le bouche à oreille a très bien fonctionné et de nombreuses nouvelles personnes se sont annoncées pour donner un coup de main. Il y a actuellement une vingtaine de bénévoles à disposition pour aider à la vie du parc et à l'entretien. A la première séance, seule une personne de Valbirse était présente parmi les bénévoles et M. Ismaël Mohni appelle encore les citoyennes et citoyens de la commune à s'annoncer. Il précise que la voirie entretient les lieux mais elle fait ce qu'elle peut quand elle peut.

Mme Patricia Salerno, Présidente, demande à M. Arnaud Beuchat s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

M. Arnaud Beuchat, en son nom, se déclare satisfait de la réponse.

M. Maxime Ochsenbein, en son nom, pose deux questions.

La première concerne le 30km/h à la Voirde et la pose de poteaux qui, selon lui, sont disposés de manière dangereuse. Il demande des explications sur la pose de ces poteaux, dont un a déjà été enlevé.

La deuxième question concerne des voitures sans plaque stationnées sur la place située entre la rue des Côtes et la Cantinita. Il demande des explications sur cette situation.

M. Ismaël Mohni, conseiller communal, répond à la première question. Il indique que le plot posé à la Voirde a été posé suite à un accident qui a presque eu lieu dans cette zone, cela évite que les véhicules venant des Ragies prennent ce virage à la corde car il n'y a pas de passage pour piétons pour l'instant. Dans certaines rues, des habitudes se prennent et c'est dangereux pour les enfants. Du marquage sera encore effectué et la commune procédera à une analyse en cas de besoin. Pour le poteau enlevé, M. Ismaël Mohni ne peut pas répondre ce soir.

M. Jacques-Henri Jufer, maire, répond à la deuxième question. Il sait que la société immobilière qui gère cette place a été en contact avec l'administration par rapport à ces véhicules. Le maire se renseignera pour savoir où cela en est.

Mme Patricia Salerno, Présidente, demande à M. Maxime Ochsenbein s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse de M. Ismaël Mohni.

M. Maxime Ochsenbein, en son nom, se déclare partiellement satisfait.

Mme Patricia Salerno, Présidente, demande à M. Maxime Ochsenbein s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse de M. Jacques-Henri Jufer.

M. Maxime Ochsenbein, en son nom, se déclare satisfait.

Mme Patricia Salerno, Présidente, clôt ce point. Elle remercie les élus pour leur participation, elle rappelle que la prochaine séance a lieu le lundi 22 septembre 2025 et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

Séance levée à 20h22

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE VALBIRSE

La Présidente :

Le Secrétaire :

Le Secrétaire PV :

Patricia Salerno

Thierry Lenweiler

Michael Bassin